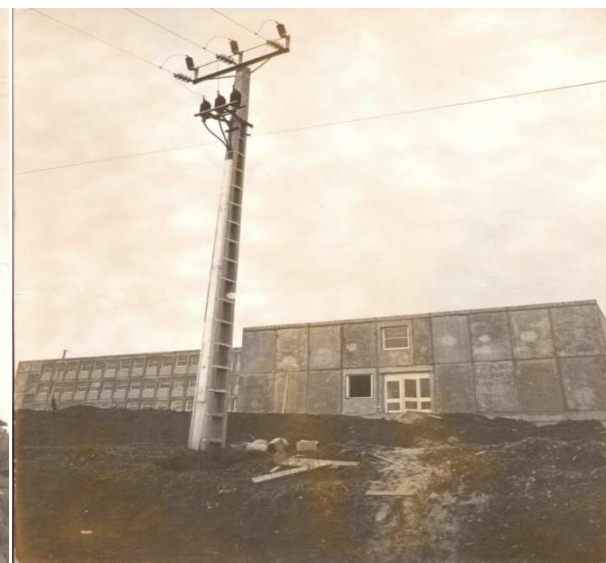


SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE SOULTZ –SOUS- FORÊTS

COMPTE RENU D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2008



Construction Collège de Soultz-sous-Forêts

I. LA STRUTURE

1. HISTORIQUE

Le SIVOM de la Région de Soultz sous Forêts a été créé par arrêté préfectoral du 28 mai 1968, modifié le 15 avril 1969 et ses attributions ont été redéfinies par arrêté préfectoral du 16 juin 1992. Depuis cette date, le groupement de communes n'est plus un syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) mais un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Le syndicat a ainsi fêté ses 40 ans d'existence au mois de mai dernier.

2. COMPETENCES

De par ses statuts, le Syndicat Intercommunal assure la gestion du Gymnase de Soultz sous Forêts ainsi que la gestion des investissements du Collège de l'Outre-forêt dans le cadre de l'appel de responsabilité auprès du Département du Bas-Rhin.

3. MEMBRES

Le Syndicat compte 14 communes membres et 1 communauté de communes :

COMMUNES		COMMUNAUTE DE COMMUNES
ASCHBACH	MEMMELSHOFFEN	C.C. SAUER PEHELBRONN
BETSCHDORF	OBERROEDERN	
BUHL	RETSCHWILLER	
HOFFEN	SCHOENENBOURG	
HUNSPACH	SOULTZ-SOUS-FORETS	
INGOLSHEIM	STUNDWILLER	
KEFFENACH	SURBOURG	

3.1. COMITE-DIRECTEUR

Le Comité-Directeur se compose de 34 délégués élus par les collectivités membres. Chaque commune désigne 2 représentants ; la communauté de communes élit 6 délégués (cela correspond aux 6 délégués des communes à laquelle elle s'est substituée).

3.2. EXECUTIF

Président : Charles GRAF

Vice-président : Edmond FABACHER

Vice-président : Jean-Claude KOEBEL

Vice-président : Claude SCHMITT

II. GESTION DU GYMNASE

Le gymnase est loué au tarif de 13,72 euros l'heure.

1. LOCATION DU BATIMENT

Le gymnase du SIVU est loué au Collège de l'Outre-Forêt pour les besoins des cours d'éducation physique et sportive, de l'UNSS et de l'accompagnement éducatif.

Le bâtiment est également loué, hors temps scolaire, à des associations sportives selon deux formules :

- une location annuelle aux trois associations « habituelles », c'est-à-dire le Tennis Club de Soultz-sous-Forêts, le Football Club Soultz-Kutzenhausen et le Handball Club Soultz Kutzenhausen
- une location ponctuelle possible pour d'autres associations, sous réserve de l'accord de l'association sportive normalement attributaire du créneau horaire demandé

L'OCCUPATION DU GYMNASE EN 2008

Occupant	Durée en heures	Montant payé
COLLEGE	1 099.50	15.085,14 €
FOOTBALL CLUB	57	782,04 €
TENNIS CLUB	133.50	1.831,62 €
HANDBALL CLUB	585.25	8.029,63 €
JUDO CLUB (loc. ponctuelle)	4	54,88 €
A.S. GUNTHER (loc. ponctuelle)	2	27,44 €

2. CONSTRUCTION DE L'ATELIER TECHNIQUE

La construction de l'atelier technique du gymnase a été achevée en mai 2008. Ce local permet de stocker le matériel nécessaire à l'entretien du bâtiment et constitue un espace de travail pour l'adjoint technique.

Le coût final de l'opération réalisée sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Marc KLIPFEL s'est établi comme suit : 70 455.31 € TTC soit 58 909,12 € HT.

Pour cette opération, le SIVU a perçu les subventions suivantes :

- Dotation Globale d'Equipement : 17 673,00 €
- Subvention du Département du Bas-Rhin : 14 408,42 €

III. GESTION DU COLLEGE

L'autre mission du Syndicat est d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements programmées au Collège de l'Outre-Forêt, pour le compte du Département du Bas-Rhin.

1. TRAVAUX

Le technicien responsable du Collège de l'Outre-Forêt au Département du Bas-Rhin élabore, en collaboration avec le Président du Syndicat et la Direction du Collège un programme de travaux d'investissements annuel. A celui-ci est associée la signature d'une convention entre le Président du Conseil Général et le Président du Syndicat, définissant les rôles respectifs de chaque partie.

Les travaux (consultation, choix des entreprises et suivi de l'exécution) sont gérés par le Syndicat, en relation avec le Département.

Ces travaux sont payés par le Syndicat, qui perçoit en retour du Département, un remboursement de 90 % de leur montant HT et l'intégralité de la TVA acquittée. Aussi, le Syndicat participe à 10 % du coût HT des travaux d'investissements réalisés au Collège de l'Outre-Forêt.

Le remboursement se fait en principe, l'année de réalisation de l'opération. Il arrive, néanmoins, que des travaux urgents, non prévus par la convention, soient nécessaires. Dans ce cas, le Syndicat procède souvent au préfinancement de l'opération ; le remboursement ne lui parvenant que l'année suivante, après la signature d'une nouvelle convention.

2. LES REALISATIONS DE L'ANNEE 2008

Liste des opérations réalisées

Installation d'un lave vaisselle pour la demi-pension Etude / Fourniture du lave vaisselle et de consoles murales	33 711,65 € TTC
Remplacement du Séparateur à Graisse	8 434,19 € TTC
Remplacement de la Planche de cuisson	6 512,22 € TTC
Installation d'une hotte de laverie	7 832,42 € TTC
Agrandissement du Parking	8 204,56 € TTC
Eclairage suite à l'agrandissement du Parking	367,04 € TTC
Pose de pavés à l'arrière du Parking	4 096,30 € TTC
Installation d'une Clôture avec portails automatisés	32 424,73 € TTC
Mise en place de l'alimentation électrique de la Clôture	646,82 € TTC
Renforcement de la porte du préau	1 160,12 € TTC

IV. RAPPORT FINANCIER

Le montant de la participation des communes et communauté de communes avait été fixée à 84 600,00 euros pour l'année 2008 ; ce montant a été reconduit pour 2009.

Le SIVU n'a pas de dette en cours.

Le compte administratif 2008 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	TOTAL BUDGET	EXECUTION	
		DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés			114.373,54
Opérations de l'exercice		94.364,62	106.679,43
TOTAUX	223.973,54	94.364,62	221.052,17
Résultat de clôture : excédent			126.688,34

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	TOTAL BUDGET	EXECUTION	
		DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		13.807,03	
Opérations de l'exercice		173.267,25	205.661,80
TOTAUX	271.655,57	187.074,28	205.661,80
Résultat de clôture : excédent			18.587,52

**Syndicat Intercommunal
de la région de Soultz-sous-Forêts**

9, rue du Frohnacker
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

Tél.03.88.94.78.36 – Fax.03.88.80.58.79
sivu.region@orange.fr

Le Président,

Charles GRAF